RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Les objectifs

L'Accueil Jeunes est un lieu d'accueil et d'animation pour les jeunes de Saint-Didier et des communes voisines dont les objectifs sont :

Favoriser les initiatives et la prise de responsabilités des jeunes afin qu'ils développent leur autonomie dont la participation au ménage dans l'enceinte du club ados (aspirateur, vaisselle, serpillère…) ;

Accompagner, guider et soutenir les jeunes dans la réalisation de leurs projets de loisirs collectifs ;

Permettre aux jeunes de découvrir des activités et de développer un esprit d'initiative, de curiosité et de créativité ;

Favoriser l'écoute, le dialogue, le respect mutuel ; entre jeunes et avec les adultes ;

Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité, l'implication et la participation directe des jeunes sont au cœur du projet ;

Ainsi l'Accueil Jeunes ne se résume pas à l'élaboration d'un « programme d'activités ». S'agissant d'une structure pour adolescents, le choix des activités repose principalement sur l'engagement et l'implication des jeunes (exprimer ses envies, ses attentes, participer à certaines tâches organisationnelles…) ;

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, le fonctionnement de la structure, les activités et le comportement général de leur(s) enfant(s).

Article 2 : L'adhésion et inscription aux activités

Une adhésion annuelle de septembre à septembre est demandée à chaque participant, elle est de **50.00 €** pour les habitants de la commune et de **60.00 €** pour les communes extérieures.

Des activités régulières ou ponctuelles pourront être proposées à la demande des jeunes ou par l'équipe d'animation. Une participation financière supplémentaire pourra être demandée et modulée en fonction du coût de la prestation. Les inscriptions et informations à ces activités se feront par mail à l'adresse : accueiljeunes@saintdidier35.fr.

Le règlement de toute facture s'effectuera via le portail famille BL Enfance (comme la cantine par exemple), merci de ne pas transmettre de chèque ou d'espèce avec le dossier d'inscription.

Article 3 : **Tenue et effets personnels**

Les jeunes s'affichant dans une tenue indécente ne seront pas admis aux activités, ni dans l'enceinte de la structure

Le téléphone portable est toléré dans la mesure où son utilisation ne nuit pas au bon déroulement de l'activité ou de la vie en collectivité. Il est interdit lors du goûter, des repas et de certaines animations.

Si le jeune apporte des effets personnels, il en est responsable. L'Accueil Jeunes décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol éventuel d'objets appartenant aux jeunes.

Le tabac, l'alcool, la cigarette électronique, ainsi que tous produits illicites sont formellement interdites dans les locaux.

Consignes de sécurité : Les jeunes doivent respecter le matériel et les installations ainsi que suivre attentivement les consignes des animateurs lors des activités et des sorties.

Il faut impérativement prévenir un animateur/trice pour tout problème ou blessure.

Article 4 : Les sanctions

En fonction des actes de non-respect des règles de vie de l'Accueil Jeunes, les sanctions seront décidées après concertations entre les animateurs, le jeune et le représentant légal pouvant aller jusqu'à son exclusion définitive.

Comportement	Sanction
Petit manquement (retard, bavardage, consignes légères non respectées)	Rappel à l'ordre
Comportement répété ou irrespectueux	Avertissement verbal ou écrit
Comportement perturbant ou dangereux (bagarre, langage injurieux, non-respect des consignes de sécurité)	Privation temporaire d'activité
Comportement grave ou répétitif (vol, harcèlement, dégradation importante)	Exclusion temporaire (parents informés)
Comportement très grave (violence, menaces graves, substances interdites)	Exclusion définitive (parents convoqués)

Je, soussigné(e),

Responsable légal de

Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Accueil Jeunes et y adhère sans aucune restriction.

A le / /2026.

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Je soussigné (e) (l'adhérent),

Déclare avoir pris connaissance du Règlement intérieur de l'Accueil Jeunes et y adhérer sans aucune restriction.

Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")